

Entre

**Le Service Prévention, Tri et Collecte des Déchets (SCD) – Zone de la Geneste
19460 Naves // 05.55.20.46.26 ou 05 55 20 93 10**

Mélinda.jacques@tulleagglo.fr et / ou gestiondesdechets@tulleagglo.fr

D'une part

Et

Nom de l'association :

Numero SIRET :

Adresse :

Nom du référent :

Tel :

Mail :

Lieu de la manifestation :

Date :

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU PRET

La présente convention a pour objet d'autoriser la mise en place de contenants pour les ordures ménagères et les déchets recyclables :

- Ordures ménagères
- Emballages recyclables
- Verres
- Cartons bruns

ARTICLE 2 – MISE EN PLACE

Le prêt des conteneurs est consenti par la collectivité à titre gracieux. Le contractant devra respecter les conditions suivantes :

2.1 Réservation

- ✓ La **demande** de conteneurs doit être faite **un mois avant** la manifestation.
- ✓ Les besoins en conteneurs seront estimés conjointement
- ✓ Le SCD fournira le matériel dans la mesure de ses stocks disponibles.

2.2 Transport et mise en place

Sauf situations particulières, les transports aller/retour des contenants prêtés par le SCD sont pris en charge par celui-ci :

Date de mise à disposition :

Date de retour :

ARTICLE 3 – SENSIBILISATION

3.1 Informations des organisateurs

Les organisateurs bénévoles, particulièrement ceux œuvrant dans les buvettes ou stands de restauration sont informés de la nécessité de respecter les consignes de tri et devront être aptes à renseigner le public sur le tri des déchets pendant la manifestation.

Le SCD peut, sur demande du contractant et dans la mesure de ses disponibilités, intervenir lors de réunions de préparation de la manifestation pour exposer et expliquer les consignes de tri.

Des affiches résumant les consignes de tri sont fournies en annexe de la convention.

3.2 Informations du public

Les conteneurs* seront placés par le contractant, en un ou des espaces visibles et à proximité des lieux de production des déchets.

Les consignes de tri (support fourni par le SCD) seront affichées et/ou mises à disposition du public par le contractant.

Le contractant s'engage à promouvoir le tri pendant la manifestation (annonce micro...) et promouvoir le partenariat avec Tulle Agglo.

*Merci de fournir un plan avec indications des emplacements si possible

ARTICLE 4 – APRES LA MANIFESTATION

4.1 Collecte

La date de collecte des déchets de la manifestation est établie par le SCD.

4.2 Restitution du matériel

En cas de détérioration ou perte de matériel, le contractant devra indemniser le SCD selon les tarifs suivants :

Conteneur 770L : 90 euros

Conteneur 1000L : 145 euros

Colonne à roulettes : 750 euros

Les petites réparations seront facturées au coût réel.

ARTICLE 5 – ASPECTS JURIDIQUES

5.1 Responsabilité

Pendant toute la durée du prêt, le contractant est responsable de tous les dommages causés lors de l'utilisation du matériel.

Le SCD attire l'attention du contractant sur la nécessité des mettre les freins de sécurité sur les contenants et de lester efficacement la base des totems.

5.2 Sécurité

Le contractant doit veiller et tenir compte des contraintes de sécurité lors de sa demande, le SCD ne pourra nullement être responsable si le choix d'emplacement est non conforme aux prescriptions de la commission sécurité, et n'effectuera en aucun cas des déplacements au dernier moment.

5.3 Règlement des litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif compétent.

5.4 documents à fournir

Le contractant doit fournir une attestation de responsabilité civile à jour, signer la présente convention et remplir la fiche « détail du matériel prêté ».

Fait à Naves, Le

En deux exemplaires originaux

Pour le contractant

 Pour Tulle agglo.
Le Président de Tulle agglo
Michel Breuilh

Annexes :

Affiche je tri et recycle les emballages à imprimer

Fiche détail du matériel prêté

Je trie et recycle les emballages



Bouteilles
alimentaires



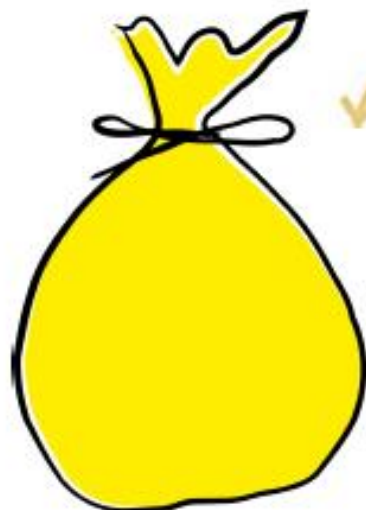
Briques
alimentaires



Boîtes de conserves,
aérosols, canettes en
aluminium, couvercles
de pots



Boîtes et suremballages
en carton



Bouteilles, bidons et
flacons de produit
d'entretien et
d'hygiène



Les interdits

Conserves avec des restes de repas ou de sauce,
cartons sales, gras ou mouillés.

Pots de yaourts et crème, barquettes plastiques ou en
polystyrène, sacs et films plastiques, blisters,
emballages de brioches, de gâteaux, de pain de mie.

Je trie et recycle les emballages



Les interdits

Conserves avec des restes de repas ou de sauce, cartons sales, gras ou mouillés.

Pots de yaourts et crème, barquettes plastiques ou en polystyrène, sacs et films plastiques, blisters, emballages de brioches, de gâteaux, de pain de mie.

Fiche détail du matériel prêté :

QUANTITE	CONTENANTS	LIEU IMPLANTATION	DESCRIPTIF
			Conteneur à ordures ménagères 4 roues 770 Litres
			Conteneur à ordures ménagères 4 roues 1000 Litres
			Conteneur à cartons bruns 4 roues 770 Litres
			Conteneur à cartons bruns 4 roues 1000 Litres
			Ou conteneur à emballages recyclables 4 roues 770 Litres
			Ou conteneur à emballages recyclables 4 roues 1000 Litres
			Colonne à emballages recyclables 2m3 Sur roulettes